



Vous êtes nouveau au Canada?

Nous pouvons vous aider à réussir.

Pour obtenir des renseignements sur les cours de français ou d'anglais gratuits, visitez cic.gc.ca/nouveau

cic.gc.ca/nouveau



1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

TTY/ATS: 1 800 926-9105

Les services dans les provinces du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique sont administrés par la province.



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

Canada

QUELQUES POINTS IMPORTANTS À SAVOIR

Se renseigner sur le Canada

Pour en savoir plus sur le gouvernement du Canada, la culture canadienne, les droits et les responsabilités des Canadiens, le climat canadien, le système éducatif du Canada et bien d'autres sujets, consultez le site Web du Canada www.canada.gc.ca et le site Web Services pour les nouveaux arrivants www.cic.gc.ca/nouveau

Tentez d'en savoir davantage sur le Canada avant votre arrive

Plus vous en apprendrez sur le Canada, plus vous serez en mesure de vous adapter rapidement au milieu du travail canadien. Prendre le temps de poser des questions, de lire et de faire des recherches, de visionner des vidéos sur le Web ou ailleurs, peut grandement vous aider à passer du statut de nouvel arrivant à celui de membre établi de la société canadienne, à l'aise au Canada.

www.buildingfuturesincanada.ca.

Bureaux canadiens des visas

Les bureaux canadiens des visas peuvent répondre aux questions sur les demandes en cours de traitement à l'extérieur du Canada. Si vous vivez à l'étranger, les bureaux canadiens des visas peuvent répondre à vos questions sur les programmes et les services de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Visitez www.cic.gc.ca pour :

- Déterminer à quel bureau canadien des visas envoyer votre demande
- Trouver le bureau canadien des visas le plus près de chez vous

Immigrer au Canada

Immigrer au Canada de manière permanente est excitant. Par contre, vous devez tenir compte de plusieurs choses avant de présenter une demande de résidence permanente.

Si vous voulez immigrer au Canada, vous pouvez présenter une demande de diverses façons. C'est à vous de décider quel programme d'immigration répond le mieux à vos besoins et à ceux de votre famille.

Visitez www.cic.gc.ca

Services du Téléc centre (uniquement si vous êtes au Canada)

Numéro de téléphone du Téléc centre : 1-888-242-2100

Ce service téléphonique automatisé est disponible en tout temps.

Si vous disposez d'un téléphone à clavier, vous pouvez écouter des renseignements préenregistrés sur les programmes de CIC, commander des trousse de demande et vérifier l'état d'une demande.

Le Téléc centre peut répondre, en français et en anglais, aux questions sur les services et les programmes de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) ou sur les demandes en cours de traitement à l'intérieur du Canada.

Information sur les professions

Avez-vous été formé à l'étranger et cherchez-vous à obtenir de l'information sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans votre profession au Canada? Ces feuillets d'information vous aideront à :

- comprendre les exigences générales pour travailler dans votre profession
- connaître les étapes que vous pouvez suivre pendant que vous êtes encore dans votre pays
- trouver les sources d'information les plus fiables

Visitez www.competences.gc.ca

Travailleurs qualifiés et professionnels

Les travailleurs qualifiés sont sélectionnés comme résidents permanents selon leur niveau d'éducation, leur expérience de travail, leur connaissance du français ou de l'anglais, ainsi que d'autres critères qui facilitent incontestablement leur établissement économique au Canada.

Puisque les règles relatives à la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) peuvent changer de temps à autre sans préavis, nous vous suggérons de visiter régulièrement le site Web www.cic.gc.ca si vous songez immigrer au Canada dans le cadre de la présente catégorie.

L'outil Travailler au Canada

Utilisez l'outil Travailler au Canada (www.travailleraucanada.gc.ca) pour produire un rapport sur les descriptions d'emploi, les salaires, les compétences exigées, la formation linguistique et les possibilités d'emploi selon votre profession et votre localité. Effectuez des recherches au sujet de différents emplois à différents endroits afin de pouvoir prendre les bonnes décisions pour vous et votre famille.

Travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec

En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec peut établir ses propres exigences en matière d'immigration et sélectionner des immigrants qui s'adapteront bien au style de vie dans cette province.

Si vous souhaitez venir au Québec à titre de travailleur qualifié, vous devez d'abord suivre un processus de sélection distinct avant que votre demande soit complétée par Citoyenneté et Immigration Canada. Pour en apprendre davantage au sujet des exigences de la province, visitez le site Web de l'immigration au Québec www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Candidats des provinces

Les personnes qui immigreront au Canada dans le cadre du Programme des candidats des provinces sont dotées de l'éducation, de l'expérience et des compétences nécessaires pour contribuer immédiatement à la vie économique de la province ou du territoire qui les sélectionne. Elles sont prêtes à s'établir au Canada en tant que résidents permanents

Puisque les critères de sélection sont déterminés individuellement par chacun des territoires et des provinces, ils peuvent changer sans préavis. Pour cette raison, consultez fréquemment www.cic.gc.ca et le site Web provincial avant de présenter votre demande.

Trouver des cours de langue dans votre pays d'origine

Avant de partir pour le Canada, vous auriez avantage à faire évaluer vos compétences linguistiques et à suivre des cours de langue. Il existe de nombreux services d'évaluation auxquels vous pouvez vous adresser à partir de votre pays d'origine, mais il vous faudra vous informer des frais qui s'y rattachent, car certains organismes peuvent en exiger. Visitez www.cic.gc.ca

Représentants en immigration - Soyez prudents

Les représentants en immigration donnent des conseils aux demandeurs de visa, et les aident à présenter leur demande, habituellement contre rémunération.

Vous n'êtes pas obligés d'embaucher un représentant en immigration, le choix vous revient. Votre demande ne fera pas l'objet d'une attention particulière et ne sera pas automatiquement approuvée parce que vous avez eu recours aux services d'un représentant.

Seuls les agents autorisés dans les ambassades, les hauts commissariats et les consulats du Canada peuvent décider de délivrer un visa.

Pour de plus amples renseignements sur les personnes **autorisées par la loi à vous représenter** si vous décidez de recourir aux services d'un représentant en immigration, visitez www.cic.gc.ca et www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/avis/avis-fraude.asp

Exigences linguistiques

Dans le cadre des modifications au Programme des travailleurs qualifiés du volet fédéral et de la catégorie de l'expérience canadienne, tous les nouveaux demandeurs sont tenus de joindre les résultats d'un test de français ou d'anglais à leur demande.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a désigné des organismes pour faire passer les tests d'évaluation linguistique et en fournir les résultats.

Visitez www.cic.gc.ca

Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (BORTCE) fait partie de Citoyenneté et Immigration Canada. Il offre des services d'information, d'orientation et d'aiguillage sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers afin d'aider les travailleurs formés à l'étranger à réussir et à mettre plus rapidement à profit leurs compétences au Canada.

Visitez www.competences.gc.ca

La Banque Scotia : un partenaire de l'Agenda de la FCEE

À titre de partenaire de l'Agenda de la FCEE, la Banque Scotia nous aide à remettre l'Agenda aux nouveaux arrivants ainsi qu'à ceux qui envisagent de venir au Canada.

Afin de souligner son soutien et ses efforts pour aider les nouveaux arrivants, la FCEE est fière de partager avec vous quelques renseignements sur la façon dont la Banque Scotia aide ceux qui cherchent à se faire une nouvelle vie au Canada.

Au sujet de la Banque Scotia

La Banque Scotia est l'un des principaux établissements financiers d'Amérique du Nord et la plus internationale des banques canadiennes et est présente dans plus de 55 pays du monde entier. Elle exerce ses activités depuis plus de 175 ans et a été classée parmi les 10 banques les plus stables à l'échelle mondiale en 2009[†], ce qui est plutôt rassurant après l'instabilité financière que nous avons tous connue. La Banque Scotia a un point de vue unique sur les besoins des nouveaux arrivants grâce à ses quelque 75 000 employés qui parlent une grande variété de langues. La Banque sert plus de 19 millions de clients partout dans le monde et son actif total s'établit à 575 milliards de dollars. Elle possède plus de 1 000 succursales au Canada ainsi qu'environ 3 000 GAB. Les GAB multilingues peuvent servir les clients en français, en anglais, en chinois simplifié ou traditionnel ainsi qu'en espagnol. Vous voyez maintenant pourquoi la FCEE est fière que la Banque Scotia appuie le projet Agenda.

Au sujet du programme¹ **BonDébut de la Banque Scotia**^{MD} pour les nouveaux arrivants

Le programme¹ **BonDébut de la Banque Scotia** regroupe des produits et des services qui visent à aider les résidents permanents/immigrants admis ainsi que les travailleurs et les étudiants étrangers. Il leur permet d'ouvrir un compte bancaire, d'obtenir une carte de crédit², de louer un compartiment de coffre-fort³, d'obtenir du financement auprès de certains concessionnaires pour acheter un véhicule², de transférer de l'argent par l'intermédiaire de Western Union⁴, de contracter un prêt hypothécaire pour faire l'achat d'une maison², de faire différents types de placements et plus encore. Certains produits et services ont des caractéristiques supplémentaires ou offrent des rabais afin d'aider les nouveaux arrivants au Canada à se bâtir un nouvel avenir. Le localisateur de succursale de la Banque Scotia permet aux nouveaux arrivants de repérer facilement la succursale la plus près. Pour trouver la succursale la plus près qui a à son emploi des conseillers qui parlent leur langue, les nouveaux arrivants peuvent consulter le localisateur de succursale et de GAB à l'adresse maps.scotiabank.com/fr/index.php. De plus, la Banque Scotia possède un site Web conçu pour répondre à leurs besoins; ce dernier est offert en huit langues. Le site contient des liens menant à des ressources utiles concernant la vie et les services bancaires au Canada. Pour obtenir des renseignements complets, vous pouvez visiter le site du programme **BonDébut** à l'adresse bondebut.banquescotia.com/pbdna.

Nous remercions la Banque Scotia pour l'aide qu'elle nous apporte et pour les renseignements qu'elle nous fournit à partir de son site Web.

CONSEILS POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS AU CANADA

LOGEMENT

Visitez le site de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour obtenir des conseils judicieux concernant la location ou l'achat d'une maison (cmhc.ca/ourhome).

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

Vous aurez besoin d'un numéro d'assurance sociale (NAS) pour travailler au Canada et pour produire une déclaration de revenus. Prévoyez demander un numéro d'assurance sociale pour vous et chaque membre de votre famille dès votre arrivée. Pour avoir davantage de renseignements concernant l'obtention d'un numéro d'assurance sociale, consultez le site servicecanada.gc.ca/fra/sc/nas/index.shtml.

CARTE D'ASSURANCE-MALADIE

Vous devriez demander une carte d'assurance-maladie aussitôt que vous arrivez au Canada. Chaque membre de votre famille, même les bébés, doit détenir sa carte d'assurance-maladie personnelle. Tous les citoyens et résidents permanents/immigrants admis du Canada sont admissibles au régime d'assurance-maladie. Pour obtenir une carte d'assurance-maladie, communiquez avec le ministère de la Santé de votre province ou territoire de résidence.

ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS

Le système d'enseignement public est administré par les provinces et territoires et est financé par les impôts. Tous les enfants ont accès gratuitement à l'école publique au Canada. Les parents doivent inscrire leurs enfants auprès de l'école locale ou du bureau de la commission scolaire. Vous trouverez la liste des commissions scolaires dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique.

ORGANISMES D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Des centaines d'organismes aident les nouveaux arrivants à s'établir au Canada. Il s'agit pour plusieurs d'entre eux d'organismes et d'associations multiculturels. Ils peuvent donc vous être utiles de différentes façons, notamment en offrant des cours de langue et en vous aidant à trouver un logement ou à chercher un emploi. Vous trouverez la liste des organismes établie par Citoyenneté et Immigration Canada en visitant le site servicecanada.gc.ca/fra/accueil.shtml.

PERMIS DE CONDUIRE

Un permis de conduire valide est obligatoire pour conduire un véhicule au Canada. Votre permis de conduire délivré à l'étranger pourrait n'être valide que pour une courte période. Vous obtiendrez davantage de renseignements à ce sujet auprès du bureau d'immatriculation des véhicules automobiles de votre province.

COURS DE FRANÇAIS ET D'ANGLAIS DE BASE GRATUITS

Les résidents permanents/immigrants admis ont accès à des cours de langue partout au Canada. Pour obtenir davantage de renseignements, consultez le site servicecanada.gc.ca/fra/gdc/clic.shtml

SERVICES D'ÉVALUATION DES DIPLÔMES AU CANADA

La plupart des gens qui pensent venir s'installer au Canada de façon permanente et y chercher du travail ont besoin de connaître la valeur de leurs études, de leur formation et de leur expérience à l'étranger. Le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) est une source d'information centrale sur les services et organismes au Canada permettant d'obtenir une reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger. Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web cicic.ca.

OUVRIR VOTRE PREMIER COMPTE BANCAIRE

Vous pourrez gérer plus facilement vos opérations bancaires quotidiennes grâce à un compte bancaire canadien. Celui-ci vous aidera également à transférer et à déposer au besoin des fonds provenant de votre pays d'origine. À la Banque Scotia, vous pourrez faire des virements dans un compte bancaire en dollars canadiens ou américains ou en euros. Un compte bancaire vous aidera à garder votre argent en sécurité, à payer vos factures et à déposer des chèques si vous recevez des paiements.

Lorsque vous ouvrirez votre compte bancaire, vous recevrez une carte bancaire. Par exemple, si vous ouvrez un compte à la Banque Scotia, vous recevrez une *Carte Scotia*^{MD}. Vous devrez alors choisir votre numéro d'identification personnel ou NIP. Votre carte et votre NIP sont importants et vous devez les garder en sécurité. Vous devrez également veiller à ne pas divulguer votre NIP aux autres. Grâce à votre carte et à votre NIP, vous pourrez obtenir des services de tout genre auprès de votre succursale bancaire (p. ex. si vous optez pour la Banque Scotia, vous pourrez obtenir des services dans plus de 1 000 succursales). Vous aurez également accès à des services bancaires en ligne, à des services bancaires par téléphone et à des GAB 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Votre carte vous sera utile pour payer vos achats (remarque : le montant nécessaire pour payer les biens et les services sera prélevé directement du compte bancaire de votre choix). De plus, grâce à l'alliance GAB mondiale, vous pourrez effectuer partout dans le monde des retraits en espèces dans plus d'un million de GAB portant le symbole VISA[®] ou PLUS[®].

Notez que, pour ouvrir un compte bancaire et profiter du programme **BonDébut de la Banque Scotia** pour les nouveaux arrivants, vous devrez avoir en votre possession :

- une preuve de statut de résident permanent/d'immigrant admis ou un permis de travail ou d'études;
- une carte d'identité valide avec photo, comme un passeport étranger, un permis de conduire délivré au Canada ou une carte de résident permanent.

Remarque : Vous n'êtes pas obligé d'avoir un dossier de crédit ou un emploi ou de faire un dépôt initial pour ouvrir un compte bancaire.

GLOSSAIRE DES TERMES BANCAIRES

CHÈQUE

Remplir un chèque correctement et le signer constitue une façon de transférer de l'argent de votre compte bancaire à une personne à qui vous souhaitez le donner ou à qui vous devez de l'argent. Vous écrivez, sur le chèque, le nom de la personne ou de l'organisme à qui l'argent est destiné, le montant ainsi que la date à laquelle vous souhaitez que l'argent soit retiré de votre compte. Notez que vous pouvez postdater un chèque. Par exemple, si aujourd'hui nous sommes le 13 février et que vous ne souhaitez pas que l'argent soit retiré avant le 20 février, vous pouvez écrire la date du 20 février sur votre chèque. La banque ne pourra alors l'encaisser et transférer l'argent avant le 20 février.

COMPTE-CHÈQUES

Pour pouvoir faire un chèque, vous devez avoir des fonds dans votre compte-chèques – et vous devez en avoir suffisamment pour couvrir le montant qui figure sur le chèque. Ainsi, si vous faites un chèque de 128 \$, vous devez avoir au moins 128 \$ dans votre compte-chèques. Dans certains pays, ce type de compte est également connu sous le nom de compte courant. Si vous n'avez pas suffisamment de fonds dans votre compte, le chèque vous sera retourné avec la mention « sans provision », ce qui signifie que vous n'avez pas suffisamment de fonds dans votre compte pour couvrir votre chèque. Si une telle situation survient, la personne ne recevra pas l'argent que vous souhaitiez lui faire parvenir, et cette personne et vous devrez payer des frais.

CHÈQUE RETENU

Lorsqu'une personne vous fait un chèque, les fonds sont transférés de son compte bancaire au vôtre. Pour cette raison, lorsque vous déposez un chèque reçu, il est possible que la banque retienne le chèque au moment du dépôt pour un certain nombre de jours afin de s'assurer qu'il sera « honoré », c.-à-d. que la personne qui vous a fait le chèque aura suffisamment d'argent dans son compte pour couvrir son chèque. Toutefois, la retenue des fonds ne garantit pas que le chèque ne sera pas retourné, parce qu'il n'est pas valide ou pour une autre raison, au terme de la période de retenue.

DOSSIER DE CRÉDIT

Votre dossier de crédit contient des renseignements sur la façon dont vous avez remboursé les dettes ou les prêts que vous aviez. Si vous n'avez pas remboursé certaines dettes ou si vous avez fait des paiements en retard, votre cote de solvabilité sera affectée et il sera plus difficile pour vous d'obtenir un prêt. Votre dossier de crédit contient des renseignements sur vos dettes tels que le montant que vous avez emprunté, la date à laquelle vous avez fait l'emprunt, le montant que vous devez encore et la date à laquelle vous devriez avoir remboursé vos dettes. Votre cote de solvabilité est établie à partir de ces renseignements qui sont envoyés aux « agences de notation » par les organisations à qui vous avez emprunté de l'argent dans le passé ou à qui vous en devez encore. Votre cote de solvabilité est utilisée par les prêteurs à qui vous souhaitez emprunter de l'argent. Elle leur permet de prendre une décision concernant le fait de vous accorder ou non un prêt. Plus votre cote est bonne, plus il est probable que les prêteurs vous consentiront un prêt. Votre dossier de crédit est détenu par les principales agences d'évaluation du crédit au Canada (Equifax et TransUnion). Vous pouvez, et devriez de temps à autre, consulter votre propre dossier de crédit.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL (NIP)

Votre NIP est votre numéro personnel qui, jumelé avec votre carte bancaire, vous permet d'accéder à vos comptes bancaires par l'intermédiaire d'un GAB. Vous pouvez également l'utiliser, de pair avec votre carte bancaire, pour faire des achats par débit dans les magasins et chez les autres détaillants tels que les stations d'essence. Chaque fois que vous utiliserez votre carte bancaire, vous devrez entrer votre NIP sur le pavé numérique. Il s'agit d'une mesure de sécurité qui a été mise en place pour empêcher les autres d'avoir accès à votre compte. C'est pourquoi vous devez protéger votre NIP. Ne laissez personne voir votre NIP lorsque vous l'entrez sur le pavé numérique.

ÉTABLIR VOTRE DOSSIER DE CRÉDIT AU CANADA

Il est également important pour vous d'établir un dossier de crédit et de protéger votre cote de solvabilité. Ces deux éléments influenceront votre capacité à obtenir des cartes de crédit, un prêt, un prêt hypothécaire pour l'achat d'une maison et plus encore.

Le programme **BonDébut** vous aidera à établir votre dossier de crédit en vous donnant la possibilité d'obtenir une carte de crédit de la Banque Scotia. Au moment de déterminer si vous satisfaites aux critères d'admissibilité, votre situation unique de nouvel arrivant sera prise en compte. Grâce à vos antécédents en matière de crédit, vous contribuez à vous établir financièrement au Canada. Votre dossier de crédit au Canada détermine votre solvabilité, c.-à-d. votre réputation quant au paiement de vos factures et au remboursement de vos prêts.

COMMENT POUVEZ-VOUS OBTENIR UNE BONNE COTE DE SOLVABILITÉ?

- Payez vos factures à temps, particulièrement vos comptes de carte de crédit.
- N'empruntez que le montant dont vous avez besoin et que vous pourrez rembourser.
- Remboursez toujours vos prêts à temps.

Obtenir une carte de crédit peut vous aider à bâtir votre dossier de crédit et à établir une bonne cote de solvabilité au Canada. Un bon dossier de crédit (obtenu grâce à la bonne utilisation d'une carte de crédit, d'une carte d'essence d'entreprise ou d'une carte de détaillant) vous aidera à obtenir une ligne téléphonique ou un prêt pour votre nouvelle entreprise.

UN MESSAGE DE LA BANQUE SCOTIA :

La Banque Scotia est heureuse d'appuyer la FCEE en vous offrant cet Agenda destiné aux nouveaux arrivants au Canada.

Pour en apprendre davantage sur le programme **BonDébut de la Banque Scotia** pour les nouveaux arrivants :

- Visitez le site bondebut.banquescotia.com/pbdna offert en huit langues : français, anglais, chinois traditionnel, chinois simplifié, espagnol, pendjabi, arabe et persan.
- Pour obtenir de l'aide en français, en anglais, en mandarin, en cantonais, en pendjabi ou en espagnol, composez le **1-866-800-5159** (à partir du Canada ou des États-Unis).

- Pour trouver la succursale de la Banque Scotia la plus près qui a à son emploi des conseillers qui parlent votre langue, consultez le localisateur de succursale et de GAB à l'adresse maps.scotiabank.com/fr/index.php.

† Classée par la réputée firme internationale d'experts-conseils Oliver Wyman, 2009.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MD*} Le nom, le logo et les marques de commerce et de service WESTERN UNION, détenus par Western Union Holdings, Inc., sont enregistrés ou utilisés aux États-Unis et dans de nombreux pays et sont utilisés avec autorisation.

- ¹ Le programme **BonDébut de la Banque Scotia** a été créé pour les résidents permanents arrivés au Canada depuis au plus trois ans, les étudiants de l'étranger et les travailleurs étrangers. Le programme hypothécaire **BonDébut de la Banque Scotia** a été créé pour les résidents permanents et les travailleurs étrangers au Canada depuis au plus cinq ans.
- ² Sous réserve de répondre aux critères de crédit et aux exigences en matière de sécurité de la Banque Scotia. Les prêts automobiles et les prêts hypothécaires ne sont accordés que pour financer une partie de l'achat. Le programme de prêt-auto n'est offert que par certains concessionnaires. Une assurance prêt hypothécaire peut être exigée au moment de contracter un prêt hypothécaire. Sous réserve de répondre aux critères de crédit et aux exigences en matière de garanties de la Banque Scotia. Une carte VISA non garantie peut être offerte sous réserve de certaines limites de crédit; une carte VISA garantie peut être accordée sous réserve d'une garantie équivalant à 100 % de la limite de crédit approuvée pour les travailleurs étrangers et les résidents permanents, et à 120 % de la limite de crédit approuvée pour les étudiants étrangers. La garantie relative à la carte VISA peut être sous forme de titres liquides, d'obligations d'épargne du Canada ou de certificats de placement garanti. Pour être admissible à un produit de crédit personnel, vous devez en outre être résident canadien et avoir l'âge de la majorité.
- ³ Sous réserve de la disponibilité et de la signature d'un contrat de location de compartiment de coffre-fort.
- ⁴ La Banque Scotia agit à titre de mandataire pour offrir les services de virement de fonds Western Union ^{MD*}, mais n'est pas responsable des virements de fonds eux-mêmes. Un compte bancaire d'opérations courantes de la Banque Scotia est nécessaire pour utiliser les services de virement de fonds de Western Union.

**Visa Int./Usager lic. La Banque de Nouvelle-Écosse.

La FCEE remercie chaleureusement la Banque Scotia de son soutien dans le cadre des efforts qu'elle investit pour aider les nouveaux arrivants au Canada. Nous sommes convaincus que la Banque Scotia pourrait aussi vous être d'un précieux secours.

Programme 
BonDébut
de la  **Banque Scotia** ^{MD}
POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

 **Banque Scotia** ^{MD}

Bienvenue au Canada

Kia Canada vous souhaite la plus chaleureuse bienvenue au Canada.

Les occasions de découvertes sont nombreuses dans cet immense pays. Sur votre terre d'accueil, les moments fascinants ne manqueront pas, mais ils pourraient représenter un défi de taille quand vous serez en quête d'un logis ou d'un emploi, ou que vous voudrez décrocher un diplôme ou acheter votre première voiture.

Puisqu'il est question de voiture, l'un de vos premiers objectifs sera peut-être l'obtention de votre permis de conduire. Après tout, le Canada, qui couvre 5 000 kilomètres d'un océan à l'autre, est le pays qui possède la deuxième plus vaste étendue de terre de la planète. Plus de 900 000 kilomètres de route sillonnent son territoire, soit assez pour faire 22 fois le tour du monde ! Rien d'étonnant à ce que l'automobile soit le mode de transport le plus populaire auprès des Canadiens. Toutefois, si vous voulez conduire dans cet immense pays, il y a des choses importantes que vous devez savoir.



5514 km

Nous désirons vous transmettre dans les pages suivantes des renseignements essentiels sur la conduite au Canada, notamment sur les lois et la sécurité, les conditions météorologiques et le permis de conduire, de même que des conseils sur l'achat de votre premier véhicule.



Les lois et la sécurité routière

Au Canada, chaque province possède sa propre législation de transport. Dans la plupart d'entre elles, il faut avoir au moins 16 ans pour conduire un véhicule. En général, on obtient d'abord un permis d'apprenti, lequel fait partie d'un système d'attribution graduelle du permis de conduire. On doit aussi subir, en plus d'un examen de la vue, un test écrit qui évalue nos connaissances du code de la route. Pour en savoir davantage, consultez le site Web de votre province, dont vous trouverez l'adresse au verso de ce livret.

Même si votre province de résidence ne l'exige pas, il serait sage de vous inscrire à des cours de conduite, lesquels vous permettront de prendre le volant sous la supervision d'un instructeur. En plus de vous préparer à l'examen de conduite, ces cours vous fourniront l'occasion d'acquérir une expérience pratique de la conduite, un atout fort avantageux dans les conditions climatiques du Canada.

Comme vous le savez sans doute, les hivers canadiens peuvent être très rigoureux, ce qui peut rendre la conduite extrêmement dangereuse. Si vous n'avez aucune expérience de la conduite hivernale, vous devez absolument en faire l'apprentissage. En attendant, voici **dix conseils** que vous devriez **mettre en pratique** :

1. À l'automne, préparez votre voiture pour l'hiver.
2. Installez quatre pneus d'hiver de même type.
3. Préparez-vous une trousse d'urgence que vous laisserez dans la voiture.
4. Familiarisez-vous à l'avance avec les techniques de conduite hivernale.
5. Planifiez vos déplacements et renseignez-vous sur les conditions routières et météorologiques avant de partir.
6. Dénéigez complètement votre véhicule avant de prendre la route.
7. Quand les conditions météo sont mauvaises, prévoyez plus de temps pour vos déplacements.
8. Évitez d'utiliser le régulateur de vitesse automatique quand la chaussée est glissante.
9. Avant de prendre la route, assurez-vous que la pile de votre téléphone cellulaire est chargée à fond.
10. Ralentissez et portez toujours votre ceinture de sécurité.

*Source : Transport Canada



L'alcool au volant

Au Canada, conduire en état d'ébriété est une infraction criminelle passible d'une peine d'emprisonnement. Un chauffeur ivre reconnu coupable d'avoir causé la mort peut écoper d'une sentence de prison à vie.

Chaque année, hélas, des milliers de Canadiens meurent dans des accidents impliquant des conducteurs en état d'ivresse. En 2008, ils ont été 2694 à perdre la vie dans un accident de la route. De ces accidents mortels, 1162 étaient associés à la conduite avec facultés affaiblies.**

En qualité de fière commanditaire de Mothers Against Drunk Driving (MADD Canada) — un organisme national qui lutte contre les accidents liés à l'alcool au volant — Kia Canada a créé un projet d'engagement qui vise à sensibiliser les étudiants et tous les Canadiens aux dangers que représente la consommation d'alcool et de drogues pour la conduite automobile. Nous vous invitons, vous et votre famille, à consulter la page Facebook de Kia Canada au www.facebook.com/kiacanada, afin d'en apprendre davantage sur la conduite sobre et sécuritaire.



Voiture de rallye Forte Koup

L'alcool au volant est un sujet d'une extrême gravité. Au Canada, conduire avec les facultés affaiblies est un comportement criminel fortement condamné par la société. Alors, quand vous prévoyez une soirée bien arrosée, planifiez votre retour sécuritaire en désignant un chauffeur qui s'abstiendra de boire et qui conduira au retour, téléphonez à un ami ou prenez un taxi. Qu'importe le moyen employé, l'essentiel est **DE NE PAS PRENDRE LE VOLANT APRÈS AVOIR CONSOMMÉ DE L'ALCOOL !**

**Source : MADD Canada



Votre première voiture

Quand vous serez prêt à acheter votre premier véhicule, il y a des choses que vous devrez savoir. En plus d'un permis de conduire en règle, vous aurez besoin d'une police d'assurance automobile adéquate. Au Canada, vous aurez le choix entre plusieurs compagnies d'assurances et devrez magasiner pour obtenir le meilleur prix. Le coût dépend de nombreux facteurs, dont la valeur du véhicule et l'état de votre dossier de conduite. Si vous n'avez aucune expérience de conduite, il pourrait vous en coûter plus cher, mais le prix décroîtra à mesure que vous bâtirez votre bon dossier de conduite.

Au Canada, les moyens les plus fréquemment utilisés par les consommateurs pour payer leur voiture sont le financement et la location.

Kia Canada est fière d'être associée au Programme de prêt auto de la Banque Scotia^{MC}, qui aide les nouveaux résidents canadiens à acheter leur premier véhicule.



Rio5 SX 2013

Programme **BonDébut**
de la **Banque Scotia^{MC}**
POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

En plus de vous assister dans l'obtention de votre prêt auto de la Banque Scotia^{MC}, votre concessionnaire Kia vous aidera à enregistrer votre véhicule et à en obtenir les plaques d'immatriculation. Quand vous serez prêt à acheter votre première voiture, visitez kia.ca ou présentez-vous chez le concessionnaire Kia de votre région. Et n'oubliez pas qu'avec le Programme Privilèges Kia, vous profiterez de récompenses exclusives et d'économies sur les services et sur vos futurs achats.



PROGRAMME PRIVILÈGES KIA

Gagnez des points qui vous permettront d'économiser sur vos futurs achats. C'est **GRATUIT** et vous en êtes récompensés.

